

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1205

17 mai 2008

SOMMAIRE

Bainbridge Capital S.à r.l.	57828	Medelfin S.A.	57831
Bainbridge Properties S.à r.l.	57829	M.M. Model Movement S.A.	57833
Belfort S.A.	57811	Monaghan Investments S.à r.l.	57835
Biname Investments S.A.	57801	Monterey Investments S.A.	57839
Bottris Investments S.A.	57800	Montpensier Finance International S.A.	57828
Calvados S.A.	57831	Newbusiness Investments S.à r.l.	57800
Carraig Investments S.A.	57802	O.F.C. S.à r.l.	57830
CB Luxembourg III S.à r.l.	57840	Oleander S.à r.l.	57807
Cleveland S.A.	57832	Parkridge WE Retail Warehousing S.à r.l.	57824
Cleveland S.A.	57832	Pearson Luxembourg Holdings S.e.N.C.	57806
Co-Invest Holding S.A.	57799	Perthman International S.A.	57823
Cooper Finance Group	57830	QSPIN Luxembourg Sàrl	57824
Cooper Investment Group	57829	Raynor S.A.	57840
Cosmopolitan Holding S.A.	57794	Richardson European Investments S.à r.l.	57794
Cosmopolitan Holding S.A.	57798	Richardson European Investments S.à r.l.	57797
Cross Commodities S.A.	57839	Rohi Inv. S.à.r.l.	57805
De Beers	57805	Romedice S.à r.l.	57824
Doorrel Holding S.A.	57823	RREEF G.O. III Luxembourg One S.à r.l.	57829
DSG S.à r.l.	57800	Salomen International S.A.	57832
Ensemble, S.à r.l.	57822	S.A.Temco Services-Succursale à Luxem- bourg	57799
Euro Re S.A.	57834	Saverne SA	57830
Excess International S.A.	57833	Sefi One S.A.	57806
FactSet Europe S.à.r.l.	57802	Sommerwasser S.A.	57807
Finistère S.A.	57831	Steel and Logistic Services S.à r.l.	57823
First Avenue S.A.	57832	Svenska Tobaks Aktiebolag, Luxembourg Branch	57799
Goldoni S.A.	57803	Textile S.A.	57839
Heir Investment S.A.	57833	Textile S.A.	57840
HVB Capital Partners S.à r.l.	57823	Textile S.A.	57834
Investisseurs Réunis S.A.	57801	Ulysses Luxembourg S.à r.l.	57804
Klaveness Re S.A.	57833		
LogAxes Austria I S.à r.l.	57801		
LPOV Holdings 1 S.à r.l.	57811		
Marianne Investissements Luxembourg (MIL) S.A.	57835		
Marie Lease S.à r.l.	57806		
Medelfin S.A.	57831		

Cosmopolitan Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 34.804.

Le bilan au 31 décembre 2005, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Cosmopolitan Holding S.A.

Signature

Référence de publication: 2008054617/2088/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03957. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Richardson European Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 84.771.

In the year two thousand and eight, on the twenty seventh day of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) Mr Carl Alexander RICHARDSON, company director, born on February 27, 1974 in Birmingham (United Kingdom), residing at UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East;

2) Mr Martyn Ford RICHARDSON, company director, born on May 31, 1969 in Stourbridge (United Kingdom), residing at UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East;

3) Mr Lee Scott RICHARDSON, company director, born on July 17, 1972 in Birmingham (United Kingdom), residing at UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East;

4) Mr Simon Andrew Megginson CORNER, director, born on October 17, 1950 in Nuneaton (United Kingdom), residing at UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East,

all represented by Ms Laetitia LENTZ, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of four proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, through their attorney, declared and requested the notary to act:

that the appearing parties are the sole present partners of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Richardson European Investments S.a r.l.", having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 84.771, incorporated by deed of M^e Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on November 14, 2001, published in the Memorial C number 461 of March 22, 2002,

and that the appearing parties have taken unanimously the following resolutions:

First resolution

Article twelve of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, either of the category A or of the category B, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the Company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager."

57795

Second resolution

Discharge is given to the resigning manager, Mr Simon Andrew Megginson CORNER, for the performance of his mandate.

Third resolution

The number of managers is increased from 4 (four) to 6 (six).

Fourth resolution

The mandate of Mr Carl Alexander RICHARDSON as manager for an unlimited period is confirmed and the category A is attributed for the latter.

Fifth resolution

The mandate of Mr Lee Scott RICHARDSON as manager for an unlimited period is confirmed and the category A is attributed for the latter.

Sixth resolution

The mandate of Mr Martyn Ford RICHARDSON as manager for an unlimited period is confirmed and the category A is attributed for the latter.

Seventh resolution

The following persons are appointed as manager of the category B for an unlimited period:

- Mr Robert Frank ADAMS, chartered accountant, born on July 15, 1949 in Tonbridge (United Kingdom), residing at UK-LE8 OPG Leicestershire (United Kingdom), The Hall Shangton.
- Mr Andrew John COOKSON, chartered accountant, born on April 24, 1954 in Kidderminster (United Kingdom), residing at UK-WR2 6LU Worcester (United Kingdom), Riverdale Grimley.
- Mr Robin Simon Charles RUSSIAN, chartered surveyor, born on August 5, 1966 in Burton on Trent (United Kingdom), residing at UK-SW11 6QX London (United Kingdom), 49, Kelmscott Road.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine hundred and twenty-five Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1) Monsieur Carl Alexander RICHARDSON, administrateur de société, né le 27 février 1974 à Birmingham (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East;
 - 2) Monsieur Martyn Ford RICHARDSON, administrateur de sociétés, né le 31 mai 1969 à Stourbridge (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East;
 - 3) Monsieur Lee Scott RICHARDSON, administrateur de sociétés, né le 17 juillet 1972 à Birmingham (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East;
 - 4) Monsieur Simon Andrew Megginson CORNER, administrateur de sociétés, né le 17 octobre 1950 à Nuneaton (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East,
- tous représentés par Mademoiselle Laetitia LENTZ, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu de quatre procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la société à responsabilité limitée "Richardson European Investments S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 84.771, constituée par acte de M^e Jean-Joseph WAGNER, notaire alors de rési-

dence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 461 du 22 mars 2002,

et que les comparants ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article douze des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, de la catégorie A ou de la catégorie B, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par les signatures conjointes d'un gérant de la catégorie A ensemble avec un gérant de la catégorie B.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant."

Deuxième résolution

Décharge est donnée au gérant démissionnaire, Monsieur Simon Andrew Megginson CORNER pour l'exercice de son mandat.

Troisième résolution

Le nombre des gérants est augmenté de 4 (quatre) à 6 (six).

Quatrième résolution

Le mandat de Monsieur Carl Alexander RICHARDSON comme gérant pour une durée indéterminée est confirmé et la catégorie A est attribuée à ce dernier.

Cinquième résolution

Le mandat de Monsieur Lee Scott RICHARDSON comme gérant pour une durée indéterminée est confirmé et la catégorie A est attribuée à ce dernier.

Sixième résolution

Le mandat de Monsieur Martyn Ford RICHARDSON comme gérant pour une durée indéterminée est confirmé et la catégorie A est attribuée à ce dernier.

Septième résolution

Les personnes suivantes sont nommées comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert Frank ADAMS, expert comptable, né le 15 juillet 1949 à Tonbridge (Royaume-Uni), demeurant à GB-LE8 OPG Leicestershire (Royaume-Uni), The Hall Shangton.
- Monsieur Andrew John COOKSON, expert comptable, né le 24 avril 1954 à Kidderminster (Royaume-Uni), demeurant à GB-WR2 6LU Worcester (Royaume-Uni) Riverdale Grimley.
- Monsieur Robin Simon Charles RUSSIAN, expert immobilier, né le 5 août 1966 à Burton on Trent (Royaume-Uni), demeurant à GB-SW11 6QX Londres (Royaume-Uni), 49, Kelmscott Road.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société en raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cent vingt-cinq Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LENTZ; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} avril 2008. Relation GRE/2008/1480. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008054857/231/148.

(080060421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Richardson European Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 84.771.

In the year two thousand and eight, on the fourth day of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1) Mr Carl Alexander RICHARDSON, company director, born on February 27, 1974 in Birmingham (United Kingdom), residing at UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East;

2) Mr Martyn Ford RICHARDSON, company director, born on May 31, 1969 in Stourbridge (United Kingdom), residing at UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East;

3) Mr Lee Scott RICHARDSON, company director, born on July 17, 1972 in Birmingham (United Kingdom), residing at UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East;

4) Mr Simon Andrew Megginson CORNER, director, born on October 17, 1950 in Nuneaton (United Kingdom), residing at UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East,

all represented by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), 3, route de Luxembourg, by virtue of four proxies given by delegation under private seal.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, through their attorney, declared and requested the notary to act:

that the appearing parties are the sole present partners of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Richardson European Investments S.à r.l.", having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 84.771, incorporated by deed of Me Jean-Joseph WAGNER, notary then residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on November 14, 2001, published in the Mémorial C number 461 of March 22, 2002, and whose articles of incorporation have been modified for the last time by deed of the undersigned notary, on March 27, 2008, not yet published in the Mémorial C,

and that the appearing parties have taken unanimously the following resolution:

Resolution

Paragraph six of article thirteen of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 13. paragraph 6** . The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately four hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatre avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1) Monsieur Carl Alexander RICHARDSON, administrateur de société, né le 27 février 1974 à Birmingham (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East;

2) Monsieur Martyn Ford RICHARDSON, administrateur de sociétés, né le 31 mai 1969 à Stourbridge (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East;

3) Monsieur Lee Scott RICHARDSON, administrateur de sociétés, né le 17 juillet 1972 à Birmingham (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East;

4) Monsieur Simon Andrew Megginson CORNER, administrateur de sociétés, né le 17 octobre 1950 à Nuneaton (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East,

tous représentés par Monsieur Alain THILL, employé privé, ayant son domicile professionnel à L-6130 Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), 3, route de Luxembourg, en vertu de quatre procurations données par délégation sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la société à responsabilité limitée "Richardson European Investments S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 84.771, constituée par acte de M^e Jean-Joseph WAGNER, notaire alors de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 461 du 22 mars 2002, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, en date du 27 mars 2008, non encore publié au Mémorial C,

et que les comparants ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'alinéa six de l'article treize des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 13. alinéa 6.** Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société en raison des présentes sont évalués à la somme de quatre cent cinquante Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 avril 2008. Relation GRE/2008/1629. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008054858/231/91.

(080060421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Cosmopolitan Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 34.804.

Le bilan au 31 décembre 2006, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Cosmopolitan Holding S.A.

Signature

Référence de publication: 2008054618/2088/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03959. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Co-Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.
R.C.S. Luxembourg B 81.360.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2001 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2001 déposé le 29.07.2004 nr L 040062034.4) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

23/04/08.

Signature.

Référence de publication: 2008054645/7775/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06964. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

S.A.Temco Services-Succursale à Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 42.338.

Extrait du procès-verbal de la réunion du comité de direction du 8 janvier 2007

Le comité de direction décide de déléguer la gestion journalière concernant la succursale au Grand-Duché de Luxembourg à:

- M. Pascal PIERRE, directeur, domicilié à 75 Cité Emile Mayrisch L-3855 SCHIFFLANGE avec effet à partir du 16 janvier 2007.

Extrait du procès-verbal de la réunion du comité de direction du 11 mars 2008

Le comité de direction décide de retirer de la gestion journalière, de la succursale au Grand-Duché de Luxembourg à:

- M. Daniel DUVIVIER, directeur, domicilié à 3, rue des Moulins, B-6970 TENNEVILLE avec effet rétroactif jusqu'au 16 janvier 2007.

Luxembourg, le 14 mars 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour S.A. TEMCO SERVICES SUCCURSALE A LUXEMBOURG

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à R.L.

57, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg

Expert-Comptable, Réviseur d'Entreprise

Signature

Référence de publication: 2008055352/601/26.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06933. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Svenska Tobaks Aktiebolag, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

R.C.S. Luxembourg B 122.544.

Minutes No 2 2007 kept at the meeting with the Board of Directors of Svenska Tobaks Aktiebolag, Swedish company reg. no. 556337-4833, on 29 November 2007 in Stockholm

Minute numéro 2 2007 consignée à la réunion du Conseil d'Administration de la société Svenska Tobaks Aktiebolag, société de droit suédois enregistrée sous le numéro 556337-4833, le 29 novembre 2007 à Stockholm (traduction non officielle)

§ 1. Closing down of the branch office in Luxembourg

It was unanimously resolved to close down the branch office in Luxembourg ("SVENSKA TOBAKS AKTIEBOLAG, Luxembourg Branch").

§ 1. Fermeture de la succursale à Luxembourg

Il a été décidé à l'unanimité de procéder à la fermeture de la succursale à Luxembourg ("SVENSKA TOBAKS AKTIEBOLAG, Luxembourg Branch").

No further items were brought to the attention of the meeting.

Aucun autre élément n'a été porté à l'attention des participants à la réunion.

Bo Aulin / Marlene Forsell / Bertil Raihle
Chairman (Président)

Référence de publication: 2008055011/8210/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07873. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

DSG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.708.

—
Constituée par-devant M^e Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 février 2006, acte publié au Mémorial C no 1015 du 24 mai 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DSG S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008054648/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP05955. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Bottris Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.783.

—
Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 4 avril 2007, acte publié au Mémorial C no 1321 du 30 juin 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOTTRIS INVESTMENTS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008054649/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP05954. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Newbusiness Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.491.

—
Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 juillet 2007, acte publié au Mémorial C no 2045 du 20 septembre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEWBUSINESS INVESTMENTS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008054650/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP05951. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Biname Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.452.

—
Constituée par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 juin 2006, acte publié au Mémorial C no 1923 du 12 octobre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Biname Investments S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008054651/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP05949. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

LogAxes Austria I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.392.

—
Change of Domiciliation

Hiermit erkläre ich,

- dass ausweislich der Shareholder Resolution vom 11. Februar 2008 eine Sitzänderung von den Geschäftsführern von LogAxes Investment Properties S.à r.l. als alleinige Anteilseignerin beschlossen worden ist.

Der Sitz wurde von:

180, rue de Aubépin, L-1145 Luxembourg

nach:

34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

verlegt.

Bitte tragen Sie die Änderung in das RCS-Register ein und veröffentlichen Sie sie.

Luxemburg, den 6. März 2008.

Sabine Hahn

Company Secretary

Référence de publication: 2008055018/649/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO04005. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Investisseurs Réunis S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 26.295.

—
Constituée par-devant Me Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 juillet 1987, acte publié au Mémorial C no 327 du 16 novembre 1987. Le capital social a été converti en EUROS par acte sous seing privé le 13 décembre 2001, publié par extrait au Mémorial C no 793 du 24 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Investisseurs Réunis S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008054655/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP05946. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Carraig Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: GBP 21.018,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 107.747.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 25 mars 2008

1. Le mandat des administrateurs suivants a été renouvelé jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2007, à savoir:

- M. Georges GUDENBURG, demeurant professionnellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, administrateur,
- M. Olivier FERRER, demeurant professionnellement actuellement 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, administrateur,
- M. Yan BUCHANAN, demeurant professionnellement 66, Merrion Square, IRL-Dublin 2, administrateur A,
- M. Peter DONNELLY, demeurant professionnellement 104, Avoca Park, IRL-County Dublin, administrateur B,
- M. Derek QUINLAN, demeurant professionnellement 6, Shrevvsbury Road, IRL-Derrymore, Dublin 4, administrateur C,
- M. Michael BERNARD, appelé Bernard MCNAMARA, demeurant professionnellement 22, Ailesbury Road, Ballsbridge, IRL-Dublin 4, administrateur D,
- M. Thomas DOWD, demeurant professionnellement Ballyowen Lane, Luncan, IRL-Tisrara, County Dublin, administrateur D,
- M. Patrick MCKILLEN, demeurant professionnellement 15, Hume Street, IRL-Dublin 2, administrateur D,
- Mme Moya DOHERTY, demeurant professionnellement Thormanby Road, Howth, IRL-Danes Hollow, CO Dublin, administrateur D,
- M. John MC COLGAN, demeurant professionnellement Thormanby Road, Howth, IRL-Danes Hollow, CO Dublin, administrateur D.

2. Le mandat de KPMG Audit, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 31, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590, réviseur d'entreprise de la Société, a été renouvelé jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055023/280/36.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06681. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

FactSet Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 101.479.

—
Constituée par-devant Me Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 juin 2004, acte publié au Mémorial C no 870 du 26 août 2004. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant M^e Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 1^{er} septembre 2005, acte publié au Mémorial C no 79 du 12 janvier 2006.

Le bilan au 31 août 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FactSet Europe S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008054657/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP05942. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Goldoni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 125.740.

L'an deux mille huit, le quatorze mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "GOLDONI S.A.", ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.740 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (la "Société") numéro 1031 du 1^{er} juin 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, Val Fleuri.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carole COÏŠ, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, Val Fleuri.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Frédérique MIGNON, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, Val Fleuri.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Echange des trois cent quatre vingt-dix (390) actions existantes d'une valeur nominale de cent (100) euros chacune contre trois mille neuf cent (3.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix (10) euros chacune, avec effet rétroactif au 11.07.2007.

2. Echange des trois mille neuf cent (3.900) actions existantes d'une valeur nominale de dix (10) euros chacune contre trois millions neuf cent mille (3.900.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de zéro euros et un centime (0.01) chacune, avec effet rétroactif au 21.01.2008.

3. Modification afférente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.

4. Modification de l'exercice social de la société qui commencera désormais le 1^{er} juillet et se terminera le 30 juin de l'année suivante; de sorte que l'exercice ayant commencé le 1^{er} janvier 2008 se terminera le 30 juin 2008.

5. Modification afférente de l'article 7 des statuts.

6. Modification de la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra désormais le 4^{ème} vendredi du mois de septembre à 11h00.

7. Modification afférente du premier alinéa de l'article 8 des statuts.

8. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire décide d'échanger les trois cent quatre-vingt-dix (390) actions existantes d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune contre trois mille neuf cents (3.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune avec effet rétroactif au 11 juillet 2007.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la Société pour procéder à l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles.

Deuxième résolution

L'actionnaire décide d'échanger les trois mille neuf cents (3.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune contre trois millions neuf cent mille (3.900.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de zéro euro et un centime (0.01) chacune avec effet rétroactif au 21 janvier 2008.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la Société pour procéder à l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles.

Troisième résolution

En conséquence, le premier alinéa de l'article 3 est modifié et aura désormais la teneur suivante,

" **Art. 3. premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente-neuf mille euros (39.000.- EUR), divisé en trois millions neuf cent mille (3.900.000) actions d'une valeur nominale de zéro euro et un centime (0.01) chacune."

Quatrième résolution

L'actionnaire décide de modifier l'année sociale de la société qui commencera désormais le premier juillet et se termine le trente juin de l'année suivante.

En conséquence, l'article 7 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 7.** L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de l'année suivante."

L'exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 2008 se terminera le 30 juin 2008.

Cinquième résolution

L'actionnaire décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le quatrième vendredi du mois de septembre à 11 heures.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 8 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 8. premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année au siège social de la Société, à l'endroit indiqué dans les convocations le quatrième vendredi du mois de septembre à 11 heures."

L'assemblée générale annuelle se tiendra à cette date pour la première fois en 2008.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. BLONDEAU, C. COÏS, F. MIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 mars 2008, Relation: EAC/2008/3937. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): OEHMEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008056945/239/90.

(080063514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Ulysses Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 156.472.728,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 125.646.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 24 octobre 2007, que:

Goldman Sachs Investments Ltd., a transféré 134.648.629 parts sociales ordinaires à

- GSMP V Onshore US, LTd., une limited company, constituée et régie selon les lois de Cayman Islands ayant son siège social à South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistré dans le Registrar of Companies de Cayman Islands sous le numéro 196705.

Goldman Sachs Investments Ltd., a transféré 33.662.166 parts sociales de catégorie A à
 - GSMP V Onshore US, LTd., une limited company, constituée et régie selon les lois de Cayman Islands ayant son siège social à South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistré dans le Registrar of Companies de Cayman Islands sous le numéro 196705.

Goldman Sachs Investments Ltd., a transféré 33.662.166 parts sociales de catégorie B à
 - GSMP V Onshore US, LTd., une limited company, constituée et régie selon les lois de Cayman Islands ayant son siège social à South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistré dans le Registrar of Companies de Cayman Islands sous le numéro 196705.

Goldman Sachs Investments Ltd., a transféré 33.662.166 parts sociales de catégorie C à
 - GSMP V Onshore US, LTd., une limited company, constituée et régie selon les lois de Cayman Islands ayant son siège social à South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistré dans le Registrar of Companies de Cayman Islands sous le numéro 196705.

Goldman Sachs Investments Ltd., a transféré 33.662.166 parts sociales de catégorie D à
 - GSMP V Onshore US, LTd., une limited company, constituée et régie selon les lois de Cayman Islands ayant son siège social à South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistré dans le Registrar of Companies de Cayman Islands sous le numéro 196705.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

ULYSSES LUXEMBOURG S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008055027/250/35.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06428. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Rohi Inv. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.085.

La société a été constituée aux Iles Vierges Britanniques en date du 24 mai 1990. Le siège social a été transféré au Luxembourg, suivant acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Hesperange et maintenant à Luxembourg, en date du 11 mars 1999, publié au Mémorial C n° 436 du 10 juin 1999. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte sous seing privé en date du 26 septembre 2001, suivant extrait publié au Mémorial C n° 339 du 1^{er} mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROHI INV. S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008054667/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP05938. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

De Beers, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 78.985.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 26 mars 2008

A l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de DE BEERS S.A. (la "société") il a été décidé comme suit:

- de reconduire le mandat de Monsieur Robin George Mills et Monsieur James Andrew Teeger, comme administrateurs pour la période jusqu'à l'Assemblée Générale du 2014.

- de reconduire le mandat de Dr. Mark P.S. Berry, Monsieur Joseph S. Iita et Monsieur Barend Petersen, comme administrateurs, jusqu'à la fin de l'assemblée générale du 2011.

- d'accorder le mandat de Deloitte S.A., commissaire aux comptes et réviseur d'entreprise, pour une période d'une année jusqu'à la fin de l'assemblée générale du 2009.

Pour extrait sincère et conforme
De Beers S.A.
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2008054952/2571/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07065. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Marie Lease S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.812.

Constituée par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Senningerberg, en date du 1^{er} septembre 2006, acte publié au Mémorial C n ° 2000 du 25 octobre 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Marie Lease S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008054670/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP05934. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Pearson Luxembourg Holdings S.e.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.203.

Constituée en date du 31 mars 2004 par acte sous seing privé, acte publié au Mémorial C no 586 du 8 juin 2004 et modifiée pour la dernière fois en date du 14 septembre 2007 par acte sous seing privé, acte publié au Mémorial C no 2470 du 31 octobre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Pearson Luxembourg Holdings S.e.N.C.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008054672/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP05930. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Sefi One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 62.692.

Constituée par-devant M^e Edmond SCHROEDER, notaire de résidence à Mersch, en date du 30 décembre 1997, acte publié au Mémorial C n ° 266 du 22 avril 1998, modifiée par-devant M^e Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à Luxembourg en date du 30 décembre 2003, acte publié au Mémorial C n ° 173 du 11 février 2004.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SEFI ONE S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008054673/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP05927. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Oleander S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 97.322.

Constituée par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 novembre 2003, acte publié au Mémorial C no 39 du 13 janvier 2004. Les statuts ont été modifiés par-devant le notaire pré-nommé, en date du 18 novembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 47 du 14 janvier 2004. Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OLEANDER S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008054674/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06142. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Sommerwasser S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1920 Luxembourg, 1, rue Lavoisier.
R.C.S. Luxembourg B 137.985.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le quatre avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Delphine de Timary, avocate, demeurant à L-1920 Luxembourg, 1, rue Lavoisier.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

A. Objet - durée - nom - siège social

Art. 1^{er}. Une société anonyme unipersonnelle (ci après la «Société») est établie par le seul détenteur des actions créés ci-après et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite. La société sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 25 août 2006 relatif à la société anonyme unipersonnelle, ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de biens immeubles en vue de leur location, ainsi que toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'optimisation des locaux pour faciliter leur location, telles que l'acquisition de meubles ou équipements de bureautique.

La société aura aussi pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties, ainsi que donner en hypothèques, ou toute autre sûreté.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social. L'énumération qui précède doit être interprétée de la façon la plus large.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de SOMMERWASSER S.A.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires. A l'intérieur de la même commune, le siège social peut être transféré par simple résolution de l'administrateur ou le cas échéant, du conseil d'administration. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social- actions

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Art. 7. Les actions seront nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être représentées, au choix de leur détenteur, par des certificats représentant une seule, deux ou plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions au moyen de réserves disponibles dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

C. Administration

Art. 8. La Société sera administrée par un administrateur unique ou le cas échéant par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires.

Le ou les administrateurs seront élus par l'actionnaire unique ou le cas échéant par l'assemblée des actionnaires pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommés mais ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'actionnaire unique ou de l'assemblée des actionnaires.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants pourront se réunir et élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 9. Le conseil d'administration, le cas échéant, choisira un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration de la Société sera convoqué par le président. Il devra être convoqué lorsque deux administrateurs le requièrent

Le président présidera toutes les réunions des actionnaires ainsi que les conseils d'administration, mais en son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera un autre administrateur en tant que président pro tempore par un vote à la majorité présente à cette réunion.

Une convocation écrite pour toute réunion du conseil d'administration sera donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Toute convocation devra préciser l'heure et l'endroit de la réunion et la nature des problèmes devant être discutés.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une telle réunion.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 10. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion. Toute procuration y restera jointe.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres du conseil d'administration

Art. 11. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tout pouvoir qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale des actionnaires reste de la compétence de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.

Art. 12. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société dans le cadre de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, mandataires, représentants, employés ou autres personnes qui peuvent être ou non actionnaires, ou déléguer des pouvoirs spéciaux ou accorder des procurations, ou confier des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire à des personnes ou agents choisis par lui.

Art. 13. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature unique de toute autre personne à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion, ou par les signatures conjointes ou unique de toute(s) autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par l'administrateur unique ou par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui lui (leur) auront été conférés.

Art. 14. La surveillance des opérations de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires seront nommés par l'actionnaire unique ou le cas échéant par l'assemblée des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommé mais peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'assemblée des actionnaires.

D. Décisions de l'actionnaire unique et assemblée des actionnaires

Art. 15. L'actionnaire unique assume l'intégralité des pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires. Ses décisions seront consignées dans le procès-verbal de la Société.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs lui conférés par la loi

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra dans la ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation à l'assemblée, le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 15h00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. L'associé unique ou le conseil d'administration peut convoquer l'actionnaire unique ou en cas de pluralité les actionnaires à d'autres assemblées générales. Dans ce cas, de telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital de la Société le requièrent.

Les assemblées d'actionnaires, incluant l'assemblée générale annuelle, peut être tenue à l'étranger si, dans de l'opinion des administrateurs, qui est définitive, des circonstances de force majeures le justifient.

Art. 18. Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration ou sur celle du ou des commissaires, faite selon les règles prescrites par la loi. La convocation contiendra les points mis à l'ordre du jour de la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires, déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne actionnaire ou non, comme mandataire.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions qui doivent être remplies en vue de prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Sauf s'il en est autrement disposé par la loi, les résolutions seront prises à la majorité simple des votes, sans regard quant au nombre d'actions représentées.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies et extraits des procès-verbaux de la réunion devant être produits lors des procédures judiciaires ou autrement seront signés par le président ou par deux autres membres du conseil d'administration.

E. Année sociale - comptes annuels - répartition des profits

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

L'administrateur unique ou le conseil d'administration préparera les comptes annuels conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise et des pratiques de comptabilité.

Art. 20. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

Sur recommandation de l'administrateur unique ou du conseil d'administration, l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Ils peuvent décider d'allouer tout ou partie du solde à une réserve ou à une réserve spéciale de provision, de le reporter à l'année fiscale suivante ou de le distribuer aux actionnaires en tant que dividende.

Sans préjudice des conditions fixées par la loi, l'administrateur unique ou le conseil d'administration peut distribuer en avance des paiements sur dividendes. L'administrateur unique ou le conseil détermine le montant et la date du paiement de pareilles avances.

La Société peut racheter ses propres actions dans les conditions fixées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

F. Dissolution - liquidation

Art. 21. La Société peut être dissoute par une résolution de l'actionnaire unique ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que celles nécessaires pour modifier les Statuts, sauf disposition contraire de la loi.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, et qui seront nommés par l'associé unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera (ont) également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

Les trois mille cent actions de la Société ont été souscrites comme suit:

1) Madame Delphine de Timary, prénommée: 3.100 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euro (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois en 2009.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille (2.000,-) Euro.

Résolutions

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique décide de fixer à un le nombre des administrateurs et décide en outre:

1. de nommer en tant qu'administrateur unique de la Société:

Madame Delphine de Timary, avocate, née le 25 février 1967 à Uccle (Belgique), demeurante L-1920 Luxembourg, 1, rue Lavoisier.

Le mandat d'administrateur ou le cas échéant, des administrateurs se terminera lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2013;

2. de fixer à un le nombre de commissaires aux comptes et de nommer comme commissaire aux comptes:

Monsieur Philippe Fitzpatrick ONIMUS, avocat, demeurant professionnellement au 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes se termine lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2013;

3. de fixer l'adresse du siège social de la Société à L-1920 Luxembourg, 1, rue Lavoisier;

4. conformément aux dispositions des statuts et de la loi sur les sociétés, d'autoriser l'administrateur unique à déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société dans le cadre de cette gestion journalière.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. de Timary et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 10 avril 2008. LAC/2008/14665. - Reçu cent cinquante-cinq euros (Eur0,5% = 155.-).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008056104/5770/199.

(080061762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Belfort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.735.

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 août 2004, acte publié au Mémorial C numéro 1163 du 17 novembre 2004, modifiée par-devant le même notaire en date du 22 août 2005, acte publié au Mémorial C numéro 126 du 19 janvier 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BELFORT S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008054676/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06145. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

LPOV Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.052.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of April.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

there appeared the following:

LaSalle Paris Office Ventures 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a corporate capital of twelve thousand five hundred one Euro (EUR 12,501.-), with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136.544,

here represented by Mr Jennifer FERRAND, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on 16 April 2008.

The above mentioned proxy, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as above stated, has drawn up the following articles of incorporation of a company which he declared to establish:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single member, owner of all the shares, or several members, but not exceeding forty (40) members.

The Company will exist under the name of "LPOV Holdings 1 S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that, in the view of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings including, as well as the administration, development and management of such holdings, and more specifically the administration of Luxembourg and/or foreign partnerships limited by shares in the capacity of general partner and manager of such partnerships.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of which the Company is a member, such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single member or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law or by these Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Capital. The subscribed capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its members, to offset any net realised losses, to make distributions to the members or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. The single member may freely transfer its shares.

The shares may be transferred freely amongst members when the Company is composed of several members. Save as otherwise provided by the Laws, the shares may be transferred to non-members only with the authorisation of members representing at least three quarters of the issued capital, given at a general meeting of members.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions adopted by the single member or the general meeting of members.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single member or, as the case may be, of the general meeting of members adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Incorporation.

The Company may acquire its own shares in view of and subject to their immediate cancellation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a member. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single member or any of the members does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Manager(s), Statutory auditor

Art. 9. Manager(s). The Company shall be managed by one or two managers, acting jointly, who need not be members (the "Manager(s)") or by a board of Managers, composed of not less than three members, who need not be members (the "Board of Managers").

The Manager(s) or, as the case may be, the members of the Board of Managers, will be elected by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, who will determine their number and the term of their office. He(they) will hold office until their successors are elected. He(they) are re eligible and he(they) may be removed at any

time, with or without cause, by a resolution adopted by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members.

The Board of Managers (if any) will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Managers, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers (if any) will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers (if any) must be convened if any two of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers(if any), except that in his absence the Board of Managers(if any) may appoint another member of the Board of Managers(if any) as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of Board of Managers meetings (if any) shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Managers (if any). No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers (if any).

Every Board of Managers meeting (if any) shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers (if any) may from time to time determine. Any member of the Board of Managers (if any) may act at any meeting of the Board of Managers (if any) by appointing in writing another member of the Board of Managers (if any) as his proxy.

A quorum of the Board of Managers (if any) shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Managers (if any) holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Managers (if any) present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Managers (if any) may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Managers (if any), is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers (if any) which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Managers (if any).

The members shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers, is(are) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the single member or, as the case may be, the general meeting of members are in the competence of the Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers.

Art. 11. Management Fees and Expenses. The Manager(s) or as the case may be, the members of the Board of Managers, may receive a management fee in respect of the carrying out of his(their) management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 12. Managers' Liability. No Manager or, as the case may be, no member of the Board of Managers commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such Manager or member of the Board of Managers is only liable for the performance of its duties.

Art. 13. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers may delegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its/their choice.

The Company will be bound towards third parties by the single signature of any Manager or by the joint signature of any two members of the Board of Managers.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers, within the limits of such special power.

Art. 14. Conflicts of interest-Indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Managers, the Manager(s), officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a member, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Managers or any Manager (in case there are two) has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member of the Board of Managers or such Manager shall make known such personal interest to the Board of Managers or the other Manager and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such interest of the member of the Board of Managers or of any Manager therein shall be reported to the next general meeting of members.

The Company shall indemnify the members of the Board of Managers, the Manager(s), officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been members of the Board of Managers, Managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a member or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 15. Records of Resolutions of the Manager(s). The resolutions of the Manager(s) (if any) shall be recorded in writing. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any one Manager.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 16. Statutory Auditors. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may be, and shall be in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be members.

The statutory auditor(s) will be elected will be elected by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members.

Chapter IV. General meeting of members

Art. 17. Powers of the Meeting of Members. Any regularly constituted meeting of members of the Company represents the entire body of members.

The general meeting of members shall have such powers as are vested with the general meeting of members pursuant to these Articles of Incorporation and the Laws.

If the Company is composed of one single member, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of members. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting of members, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) members, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the last Monday in May at 9:00 a.m.

If such day is a public holiday, a Saturday or a Sunday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings. If the Company is composed of no more than twenty five (25) members, the decisions of the members may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers to the members in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In this latter case, the members are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and send it to the Company by any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of members shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

Unless there is only one single member, the members may meet in a general meeting of members upon issuance of a convening notice in compliance with these Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, subsidiarily, by the statutory auditor (if any) or, more subsidiarily, by members representing half the corporate capital. The convening notice sent to the members will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of members. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company. If all the members are present or represented at a general meeting of members and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Members' meetings, including the annual general meeting of members (if any), may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Attendance Representation at a Meeting of Members. All members are entitled to attend and speak at any general meeting of members.

A member may act at any general meeting of members by appointing in writing, to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a member himself. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers at least five days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a member, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of members, subject to the production of such evidence of authority as the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, may require. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of members.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of members.

Art. 21. Proceedings at a Meeting of Members. Any general meeting of members shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

The chairman of the general meeting of members shall appoint a secretary.

The general meeting of members shall elect one scrutineer to be chosen from the members present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 22. Vote at a Meeting of Members. An attendance list indicating the name of the members and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of members.

The general meeting of members may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of members resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of members other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by a majority of members present or represented, representing at least half of the issued capital.

At any extraordinary general meeting of members, convened in accordance with these Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions are validly adopted only by a majority of members representing at least three quarters of the issued capital.

Art. 23. Minutes of member(s)' resolutions. The minutes of the general meeting of members shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any members or proxies of members, who so request.

The resolutions adopted by the single member shall be documented in writing and signed by the single member.

Copies or extracts of the resolutions adopted by the single member, of the minutes of the general meeting of members as well as the written members resolutions to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any Manager.

Chapter V. Financial year, Distribution of earnings

Art. 24. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December in the same year.

Art. 25. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual accounts are submitted to the single member or, as the case may be, to the general meeting of members, who shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Prior to such approval, each member or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 members, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of members.

Art. 26. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to

be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the single member or, as the case may be, the general meeting of members shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the members, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the members. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers fixe(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved prior to the term provided in article 4 of the present Articles of Incorporation, by a resolution of the single member, or, as the case may be, by the general meeting of members adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the members in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 28. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Members	Subscribed and paid-in capital EUR	Number of Shares
LaSalle Paris Office Ventures 1 S.à r.l.	12,500.-	12,500
Total	12,500.-	12,500

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand four hundred euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2008.

Extraordinary general meeting

The sole member, acting in lieu of the general meeting of members, has taken immediately the following resolutions:

1 The number of Managers is set at three (3):

(a) Ms Stéphanie Duval, manager, with professional residence at Centre Place de Paris, 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as Manager for an unlimited period;

(b) Mr André Bauwens, manager, with professional residence at Centre Place de Paris, 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as Manager for an unlimited period; and

(c) Mr Martin Pollard, manager, with professional residence at 33 Cavendish Square, London W1A 2NF, United Kingdom, is appointed as Manager for an unlimited period.

2 The registered office of the Company is set at Centre Place de Paris, 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept du mois d'avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

LaSalle Paris Office Ventures 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de douze mille cinq cent un euro (EUR 12.501,-), avec le siège social à 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.544,

représentée par M^e Jennifer FERRAND, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 16 avril 2008,

Ladite procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la "Loi") et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à tout moment, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cessions de parts sociales ou d'émissions de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination "LPOV Holdings 1 S.à r.l."

Art. 2. Siège Social . Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance.

Si le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations, et plus spécifiquement l'administration de sociétés en commandite par action, en qualité d'associé commandité et de gérant de ces sociétés.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi ou les Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), chacune et chaque part

sociale étant entièrement libérée. Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a racheté à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou pour affecter ces fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. L'associé unique peut librement céder ses parts sociales.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés si la Société a plusieurs associés. Sauf dispositions contraires dans la Loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par contrat sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle, suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Chaque part sociale donne droit à un vote, sauf stipulation contraire des Statuts ou de la Loi.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des présents Statuts.

La Société peut racheter ses propres parts sociales en vue et à condition de les annuler immédiatement.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraînent pas la liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérant(s). La Société est gérée et administrée par un ou deux Gérants, agissant conjointement, associés ou non (ci-après le "le Gérant ou les Gérants") ou par un Conseil de Gérance composé de trois membres au moins, associés ou non (le "Conseil de Gérance").

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif,

Le Conseil de Gérance (s'il y en a) choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a) (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance (s'il y en a) se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a) doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a), mais en son absence le Conseil de Gérance (s'il y en a) peut désigner un autre membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a) devra être envoyée à tous les membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) transmis par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance (s'il y en a).

Toute réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a) se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance (s'il y en a) choisira de temps à autre. Tout membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a) en désignant par écrit un autre membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance (s'il y en a) ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de

communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les membres du Conseil de Gérance (s'il y en a), est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a), dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu signés chacun par un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance (s'il y en a).

Les associés ne doivent ni participer ni s'immiscer dans la gestion de la société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 11. Rémunération et dépenses. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de leurs dépenses engagées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque Gérant ou membre du Conseil de Gérance est uniquement responsable de ses devoirs à l'égard de la Société.

Art. 13. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis à vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'un des Gérants ou par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance.

Vis à vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un membre du Conseil de Gérance, le ou les Gérant(s), fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise,

Nonobstant ce qui précède, au cas où un qu'un membre du Conseil de Gérance ou un Gérant (s'il y en avait deux) aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser le Conseil de Gérance ou l'autre Gérant et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel du membre du Conseil de Gérance ou du Gérant devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des associés.

La Société indemnisera les membres du Conseil de Gérance, le(s) Gérant(s), les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de membre du Conseil de Gérance, de Gérant, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 15. Procès-Verbaux de Résolutions de Gérance. Les résolutions du/des Gérants sont, le cas échéant, enregistrées par écrit. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par un Gérant.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et, le cas échéant, par le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

Art. 16. Commissaire aux Comptes. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent être contrôlés, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi, par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non.

Le ou les commissaires aux comptes, seront nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui détermineront leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée des Associés. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés est investie de tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Art. 18. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le dernier lundi du mois de mai à 9h00.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres assemblées générales. Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le ou les Gérant (s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance aux associés par écrit et transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée. Les conditions de quorum et de majorité applicables à l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés doivent s'appliquer mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou la Loi, sur convocation du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en a un), ou plus subsidiairement, des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale et une indication des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également décrire toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société. Si tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, le requièrent.

Art. 20. Présences - Représentation. Tous les associés ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales des associés.

Tout associé peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, associé ou non. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent arrêter la forme des procurations et ils peuvent exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout associé, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'il estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des associés, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance pourraient exiger. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des associés.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers et les débiteurs d'actions mises en gage doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des associés.

Art. 21. Procédure à l'assemblée générale des associés. Chaque assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance.

Le président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un scrutateur parmi les associés présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 22. Vote à l'assemblée des associés. Une liste de présence, indiquant le nom des associés et le nombre des parts sociales pour lesquelles ils votent, est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des associés décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des associés, autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés présents ou représentés, qui doivent au moins représenter la moitié du capital social émis.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des associés, convoquée conformément aux présents Statuts ou à la Loi, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront valablement adoptées par la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social émis.

Art. 23. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des associés sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout associé ou mandataire d'associé qui en fait la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique sont consignées par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions adoptées par l'associé unique, des procès verbaux de l'assemblée générale des associés ainsi que les résolutions écrites des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un Gérant.

Chapitre V. Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 24. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 25. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance dressent un inventaire des actifs et passifs et établissent le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément à la Loi et aux pratiques comptables luxembourgeoises.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Avant cette approbation, tout associé ou son mandataire, peut prendre communication de ces documents financiers au siège social. Si la Société comporte plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 26. Répartition des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la "Réserve Légale"). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des associés décide de la répartition du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserves ou de provisions, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés comme dividendes, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans cette distribution.

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions fixées par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute avant le terme prévu à l'article 4 des présents Statuts par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou par la Loi pour toute modification des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 28. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront soumises à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Le comparant ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en numéraire les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit et libéré EUR	Nombre de Parts Sociales
LaSalle Paris Office Ventures 1 S.à r.l.	12,500.-	12,500
Total	12,500.-	12,500

La preuve de ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution seront estimés à environ mille quatre cents euros.

Dispositions Transitoires

La première année sociale commence à la date de constitution de la Société et prend fin le dernier jour de décembre 2008.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1 Le nombre de Gérants est fixé à trois (3):

(a) Madame Stéphanie Duval, gérant, demeurant professionnellement au Centre Place de Paris, 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, est nommée Gérant pour une période indéterminée;

(b) Monsieur André Bauwens, gérant, demeurant professionnellement au Centre Place de Paris, 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, est nommé Gérant pour une période indéterminée; et

(c) Monsieur Martin Pollard, gérant, demeurant professionnellement au 33 Cavendish Square, Londres W1A 2NF, Grande Bretagne, est nommé Gérant pour une période indéterminée.

2 Le siège social de la Société est fixé à Centre Place de Paris, 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. FERRAND, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 avril 2008, Relation: EAC/2008/5466. — Reçu soixante-deux Euros cinquante Cents (12.500.- à 0,5 % = 62,50.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): FISCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008056960/239/631.

(080063288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Ensemble, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5335 Moutfort, 20, Gappenhiehl.

R.C.S. Luxembourg B 87.779.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008054799/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07997. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

HVB Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 91.932.

Constituée par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 février 2003, acte publié au Mémorial C no 377 du 7 avril 2003, dernière modification des statuts par-devant le même notaire, en date du 27 décembre 2005, acte publié au Mémorial C no 829 du 26 avril 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HVB CAPITAL PARTNERS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008054685/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP05958. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Doorrel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8821 Koetschette, 1, route de Martelange.

R.C.S. Luxembourg B 102.086.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008054801/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08070. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Perthman International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 127.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008054845/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05505. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Steel and Logistic Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 97.042.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008054823/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07782. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Romedice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 66.416.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008054824/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07793. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

QSPIN Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3367 Leudelange, 10, rue des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 115.178.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008054825/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07831. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Parkridge WE Retail Warehousing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 127.351.

In the year two thousand eight, on the ninth day of April.

Before us, Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the members of the company Parkridge WE Retail Warehousing S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 127.351, incorporated by a deed received by Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on April 19, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1240 dated June 22, 2007, amended by a deed of Maître Jean SECKLER dated July 11, 2007 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1941 dated September 11, 2007 (hereinafter referred to as the "Company"),

The extraordinary general meeting is presided by Mr Michael MBAYI, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as Secretary Mr Vic DEMUTH, secretary, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as Scrutinizer, Mr Arnaud MONNIER, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holders representing the members, by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The Chairman declares and requests the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the members representing the full amount of the corporate capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda, without there having been a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company so as to bring it from its present amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary units (the "Ordinary Units") and none (0) preference unit (the "Preference Units" and, together with the Ordinary Units, the "Units"), with a par value of one euro (EUR 1.-) each, to the amount of eight million and twelve thousand five hundred euros (EUR 8,012,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Units and eight million (8,000,000) Preference Units, with a par value of one euro (EUR 1.-) each;

2. Subscription and payment of eight million (8,000,000) additional Preference Units of the Company by Parkridge WE Retail Warehouse Limited, a private limited company, registered with the Registrar for England and Wales under number 618 81 68, with registered office at The Gatehouse, 16, Arlington Street, GB-SW1A 1RD, London, by a contribution in kind consisting in the conversion of part of a receivable held by Parkridge WE Holdings Limited towards the Company in an amount of eight million euros (EUR 8,000,000.-);

3. Amendment of paragraph 1 of Article 5 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the planned increase of share capital, which shall henceforth be read as follows: "The share capital is fixed at eight million twelve thousand five hundred euros (EUR 8,012,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary units (the "Ordinary Units") and eight million (8,000,000) preference units (the "Preference Units", and together with the Ordinary Units, the "Units"), of one euro (EUR 1.-) each";

4. Authorisation to any one manager of the Company and/or any lawyer of the law firm WILDGEN, established in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, to act individually, to amend the members' register of the Company in accordance with the above mentioned increase of capital and sign it, and more generally to carry out any necessary action in relation to the points raised in the agenda of the meeting;

5. Any other business.

Then, the meeting of members, after having considered itself as duly composed and convened, and given its approval with respect to the explanations of the Chairman, deliberates and passes, via unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The members resolve to increase the capital of the Company so as to bring it from its present amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary units (the "Ordinary Units") and none (0) preference unit (the "Preference Units" and, together with the Ordinary Units, the "Units"), with a par value of one euro (EUR 1.-) each, to the amount of eight million and twelve thousand five hundred euros (EUR 8,012,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Units and eight million (8,000,000) Preference Units, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The members resolve to issue eight million (8,000,000) new Preference Units with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Subscription and Payment

There now appears Mr. Arnaud MONNIER, prenamed, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of the company Parkridge WE Retail Warehouse Limited, prenamed, by virtue of the presaid power of attorney.

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of the prenamed company Parkridge WE Retail Warehouse Limited for eight million (8,000,000) newly issued Preference Units of the Company with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full for such new Preference Units by a contribution in kind, consisting in the conversion of part of a receivable held by Parkridge WE Retail Warehouse Limited towards the Company in an amount of eight million euros (EUR 8,000,000.-).

Evidence of the existence and value of such contribution in kind has been given to the notary in the form of a valuation letter issued by Parkridge WE Retail Warehouse Limited on April 6th, 2008, wherein the receivable has been described and valued.

The person appearing produces that valuation letter, the conclusion of which is as follows:

"Based on the verification procedures applied as described above:

- the value of the Receivable is at least equal to the number and value of the 8,000,000 (eight million) Preference Units with a par value of EUR 1.- (one euro) each;
- we have no further comments to make on the value of the Receivable."

A copy of the valuation letter, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder representing the appearing person and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon, the said subscription and payment in kind is accepted and eight million (8,000,000) new fully paid-up Preference Units of the Company are issued and allotted to Parkridge WE Retail Warehouse Limited.

Third resolution

The sole member resolves to amend the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the above mentioned capital increase., which shall henceforth be read as follows:

"The share capital is fixed at eight million and twelve thousand five hundred euros (EUR 8,012,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary units (the "Ordinary Units") and eight million (8,000,000) preference units (the "Preference Units", and together with the Ordinary Units, the "Units"), of one euro (EUR 1.-) each."

Fourth resolution

The members resolve to authorise any one manager and/or any lawyer of the law firm WILDGEN, established in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, to act individually, to amend the members' register of the Company in accordance with the above mentioned increase of capital and sign it, and more generally to carry out any necessary action in relation to the points raised in the agenda of the meeting.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately forty-four thousand seven hundred euros, the deed being registered with the rate of 0,50%.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary, by their surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le neuf avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire, de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société Parkridge WE Retail Warehousing S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.351, constituée par un acte notarié de Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster daté du 19 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1240 du 22 juin 2007, modifié par un acte notarié de Maître Jean SECKLER daté du 11 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1941 en date du 11 septembre 2007, (ci-après dénommée la "Société").

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Maître Michael MBAYI, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme Secrétaire Monsieur Vic DEMUTH, secrétaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme Scrutateur Maître Arnaud MONNIER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ces trois personnes constituent le bureau de l'assemblée.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les associés représentant l'intégralité du capital social de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) sont présents ou valablement représentés à l'assemblée. L'assemblée peut en conséquence valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu de convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), et aucune (0) part sociale préférentielle (les "Parts Sociales Préférentielles" et, ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les "Parts Sociales"), avec une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, au montant de huit millions douze mille cinq cents euros (EUR 8.012.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires et huit millions (8.000.000) Parts Sociales Préférentielles, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.

2. Souscription et paiement de huit millions (8.000.000) Parts Sociales Préférentielles additionnelles de la Société par Parkridge WE Retail Warehouse Limited, une société à responsabilité limitée, enregistrée au registre du Royaume-Uni sous le numéro 618 81 68, avec siège social à The Gatehouse, 16, Arlington Street, GB-SW1A 1RD, London, par un

apport en nature résultant d'une créance détenue par Parkridge WE Retail Warehouse Limited envers la Société d'un montant de huit millions d'euros (EUR 8.000.000,-).

3. Modification du paragraphe 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital susmentionnée, qui devra désormais être lu comme suit: "Le capital social est fixé à huit millions douze mille cinq cents euros (EUR 8.012.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires") et huit millions (8.000.000) de parts sociales préférentielles (les "Parts Sociales Préférentielles", et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les "Parts Sociales"), avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune."

4. Autorisation donnée à tout gérant de la société et/ou à tout avocat de l'Etude WILDGEN, établie à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, avec faculté d'agir individuellement, pour modifier et signer le registre des associés de la Société en considération de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, et plus généralement pour entreprendre toute action nécessaire en relation avec les résolutions ci-dessus.

5. Divers.

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital de la Société pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires") et aucune (0) part sociale préférentielle (les "Parts Sociales Préférentielles" et, ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les "Parts Sociales"), avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, au montant de huit millions douze mille cinq cents euros (EUR 8.012.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires et huit millions (8.000.000) Parts Sociales Préférentielles avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Seconde résolution

L'associé unique décide d'émettre huit millions (8.000.000) nouvelles Parts Sociales Préférentielles avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Souscription et Paiement

Comparaît alors Maître Arnaud MONNIER, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société Parkridge WE Retail Warehouse Limited, prénommée, en vertu de la prédite procuration.

La personne comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée société Parkridge WE Retail Warehouse Limited, huit millions (8.000.000) Parts Sociales Préférentielles de la Société nouvellement émises avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et réaliser la libération intégrale de ces nouvelles Parts Sociales Préférentielles par un apport en nature résultant d'une créance détenue par Parkridge WE Retail Warehouse Limited envers la Société d'un montant de huit millions d'euros (EUR 8.000.000,-).

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire sous la forme d'une lettre d'évaluation émise par Parkridge WE Retail Warehouse Limited le 6 avril 2008, dans laquelle la créance a été décrite et évaluée.

La personne comparante produit cette lettre d'évaluation, dont la conclusion est la suivante:

"Based on the verification procedures applied as described above:

- the value of the Receivable is at least equal to the number and value of the 8,000,000 (eight million) corporate Shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each;

- we have no further comments to make on the value of the Receivable."

Une copie de la lettre d'évaluation, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Sur quoi, lesdits souscription et paiement en nature sont acceptés et huit millions (8.000.000) nouvelles Parts Sociales Préférentielles de la Société entièrement libérées sont émises et allouées à Parkridge WE Retail Warehouse Limited.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier le paragraphe 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital sus-mentionnée, qui devra désormais être lu comme suit: "Le capital social est fixé à huit millions douze mille cinq cents euros (EUR 8.012.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires") et huit millions (8.000.000) parts sociales préférentielles (les "Parts Sociales Préférentielles", et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les "Parts Sociales"), avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune."

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'autoriser tout gérant de la société et/ou tout avocat de l'Etude WILDGEN, établie à L-1130 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, avec faculté d'agir individuellement, pour modifier et signer le registre des associés de la Société en considération de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, et plus généralement pour entreprendre toute action nécessaire en relation avec les résolutions ci-dessus.

57828

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à quarante-quatre mille sept cents euros, l'acte étant enregistré avec le taux de 0,50%.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des personnes comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MBAYI - DEMUTH - MONNIER - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 avril 2008, Relation GRE/2008/1704. — Reçu quarante mille euros 0,50%: 40.000,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008054872/231/211.

(080060564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Montpensier Finance International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 137.188.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'administration de la Société tenu à Luxembourg en date du 27 mars 2008 la résolution suivante:

Le conseil d'administration décide de déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à Madame Edmée Lefranc, administrateur, qui est nommée administrateur-délégué, et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009, avec adresse au 34, rue Astrid, L-1143 Luxembourg

La Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, dont celle de l'administrateur-délégué sur lequel repose l'autorisation d'établissement, ou par la signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par l'administrateur-délégué sur lequel repose l'autorisation d'établissement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008055078/7753/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07893. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Bainbridge Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 103.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Pour Bainbridge Capital Sàrl

MERCURIA SERVICES SA

Un Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008054827/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07024. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Bainbridge Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 105.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Pour BAINBRIDGE PROPERTIES Sàrl

MERCURIA SERVICES

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2008054828/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07027. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

RREEF G.O. III Luxembourg One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 132.211.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 21 mars 2008

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Madame Marjoleine VAN OORT de son poste de gérante de la Société avec effet au 31 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Monsieur Alain HEINZ, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, au poste de gérant de la Société avec effet au 31 mars 2008 pour une période indéterminée.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008054939/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06847. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Cooper Investment Group, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 40.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 99.627.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.
Pour COOPER INVESTMENT GROUP
MERCURIA SERVICES S.A.
Mandataire
Signature

Référence de publication: 2008054829/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07016. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Cooper Finance Group, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 40.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 99.622.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.
Pour COOPER FINANCE GROUP
MERCURIA SERVICES S.A.
Mandataire
Signature

Référence de publication: 2008054830/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07011. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

O.F.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.050.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 76.489.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 13 mars 2008

Troisième résolution

L'Associé Unique prend note des démissions de Messieurs Benoît GEORIS et Fabio MAZZONI en tant que gérants actuels de la Société.

Il nomme en remplacement Monsieur José CORREIA, né le 04 octobre 1971 à Palmeira, Portugal, et Madame Géraldine SCHMIT, née le 12 novembre 1969 à Messancy, Belgique, tous deux résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg pour une durée indéterminée avec effet immédiat.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008054937/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06845. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Saverne SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 79.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2008054831/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07007. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Calvados S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 79.364.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2008054833/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06994. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Medelfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 108.102.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008054835/5387/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04970. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Medelfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 108.102.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008054836/5387/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04967. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Finistère S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 79.369.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2008054834/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06990. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Cleveland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 72.965.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008054837/5387/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04961. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Cleveland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 72.965.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008054838/5387/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04957. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Salomen International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 103.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008054844/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05501. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

First Avenue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 83.894.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008054840/5387/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04951. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Excess International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 110.073.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008054841/5387/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04932. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Heir Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 127.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008054842/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05518. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

M.M. Model Movement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 69.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008054843/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05512C. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Klaveness Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 35.154.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 17 avril 2008

L'Assemblée Générale nomme au poste d'Administrateur:

- Monsieur Oyvind MUNKEBY, domicilié Harbitzalleen 2A, N-0212 Skoyen, OSLO, NORVEGE

- Mademoiselle Clare HARGREAVES
- Monsieur Baard HAUGEN.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'Assemblée nomme également ERNST & YOUNG Luxembourg, comme Réviseur Indépendant.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2008.

*Pour la société KLAVENESS RE S.A.
SINSER (Luxembourg) S.A.R.L.
Signature*

Référence de publication: 2008054972/682/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07538. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Euro Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 42.294.

*—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 2 avril 2008*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateur de Messieurs Rik VANDENBERGHE et Eric LOMBAERT, tous les deux demeurant professionnellement au 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société ERNST & YOUNG dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2008.

*Pour la société EURO RE S.A.
AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)
Signature*

Référence de publication: 2008054973/682/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07536. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Textile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 88.171.

*—
Mention rectificative*

Le bilan rectificatif au 30 septembre 2007 (rectificatif du dépôt du bilan au 30 septembre 2007 déposé le 14 février 2008 no L 080030241.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008054878/693/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05491. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Monaghan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 123.484.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 27 mars 2008

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Mr Joseph MAYOR de son poste de gérant de la Société avec effet au 03 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Monsieur Eddy DOME, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, au poste de gérant de la Société avec effet au 03 mars 2008 pour une période indéterminée.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008054946/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06770. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Marianne Investissements Luxembourg (MIL) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 137.951.

—
STATUTS

L'an deux mil huit, le vingt-sept mars.

Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Louis VIAU, dirigeant de sociétés, né le 14 novembre 1960 à Paris, de nationalité française, demeurant au 12, Place Gabriel Péri à F-93150 Le Blanc Mesnil.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de "Marianne Investissements Luxembourg (MIL) S. A." (la «Société»).

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune du siège social par simple décision du conseil d'administration de la Société ou par une décision de l'administrateur unique selon le cas.

Au cas où le conseil d'administration de la Société ou l'administrateur unique selon le cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet:

a. l'étude, le développement et la mise en œuvre sur les marchés luxembourgeois, européen et international, des activités de fabrication, de production, de réalisation, de financement et de commercialisation sous toutes ses formes, de films et d'images, notamment d'animation, susceptibles de diffusion cinématographique, télévisuelle, vidéographique et plus généralement sur tous supports audiovisuels et multimédias;

b. les activités d'achat, de vente, de commercialisation et de concession de tous produits audiovisuels et multimédias et de tous droits de propriété intellectuelle et industrielle y afférents ou non, ainsi que l'édition et la vente de tous produits dérivés de tous produits audiovisuels et multimédias et l'édition littéraire, musicale et multimédias à destination des marchés de l'audiovisuel, du cinéma, de la télévision, du jeu vidéo, de la téléphonie et de l'internet;

c. toutes prestations de services en matière de communication et de consulting dans le domaine de la production audiovisuelle et multimédia;

d. la conception, le développement, la production de tout produit assimilé au jeu vidéo quel qu'en soit le support, ainsi que la conception, le développement et la production de tous produits, applications, quel qu'en soit le support, et outils multimédias, à destination des marchés de l'audiovisuel, du cinéma, de la télévision, du jeu vidéo, de la téléphonie et de l'internet;

e. toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières nécessaires ou utiles à la réalisation des affaires de la Société et s'y rattachant directement ou indirectement; et

f. toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra réaliser son objet, par elle-même ou par l'intermédiaire d'un tiers, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, en tous lieux, de toutes les manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriés. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, droits de propriété intellectuelle, brevets ou marques de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, droits de propriété intellectuelle, brevets ou marques, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires, droits de propriété intellectuelle, brevets ou marques, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tout concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est autorisé à augmenter le capital social initial jusqu'au montant de CENT CINQUANTE-CINQ MILLE EUROS (EUR 155.000.-). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur, appelé «administrateur unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles. L'assemblée générale déterminera également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon le cas.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le premier président sera exceptionnellement désigné par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion n'est pas prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La Société se trouve engagée, vis à vis des tiers, en toutes circonstances par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur délégué de la Société ou de l'administrateur unique selon le cas.

Si la Société a plusieurs actionnaires, elle se trouve engagée également par les signatures conjointes de l'administrateur délégué et d'un autre administrateur.

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier mardi du mois de juin à 10:00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mil huit.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mil neuf.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, Monsieur Louis VIAU, précité déclare souscrire les trois cent dix (310) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

2. Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur Louis VIAU, précité, dirigeant de sociétés, né le 14 novembre 1960 à Paris, de nationalité française, demeurant au 12, Place Gabriel Péri à F-93150 Le Blanc Mesnil.

4.- Est appelé(e) aux fonctions de commissaire aux comptes: FIDUCIAIRE SEVE S.A., avec siège social au 6-12, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 82.421.

5. Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes seront de six années et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mil treize.

6. Le siège social est fixé à l'adresse suivante:

7a, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'autorisation(s) de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Viau, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 9 avril 2008 LAC/2008/ 14521. - Reçu à 0,50 % cent cinquante-cinq euros (€ 155.-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 avril 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008055548/202/210.

(080061091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Monterey Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 71.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008054846/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05508. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Textile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 88.171.

Les comptes annuels consolidés au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008054867/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05490. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Cross Commodities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 134.332.

Extrait du procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 14 avril 2008

Le siège social a été transféré au 29, rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg.

Pour extrait conforme

CROSS COMMODITIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008055035/1137/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07150. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Textile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 88.171.

Les comptes annuels consolidés au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008054869/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05489. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

CB Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 2.740.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 104.324.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Liquidateur de la Société que le siège social de la Société est transféré avec effet au 30 décembre 2007 du 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Pour CB LUXEMBOURG III SARL. (en liquidation)

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008054990/1005/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07758. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Raynor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 114.482.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 31 mars 2008, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire Mme Anne WILBY, M. Peter ENGELBERG et M. Gilles WECKER et comme administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.
2. De ré-élire MODERN TREUHAND S.A. comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Fiona Finnegan, Gilles Wecker.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on March 31st 2008, it has been resolved the following:

1. To re-elect Mrs. Anne WILBY, Mr. Peter ENGELBERG and Mr. Gilles WECKER as directors of the board until the next annual general meeting.
2. To re-elect MODERN TREUHAND S.A. as statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Fiona Finnegan, Gilles Wecker.

Référence de publication: 2008055000/1369/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02832. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.